

## UN EXEMPLE DE PETITE PRODUCTION MARCHANDE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

### « La pêche aux ature dans l'agglomération urbaine de Papeete »

Gilles BLANCHET

*Économiste O.R.S.T.O.M., Centre O.R.S.T.O.M. de Tahiti, BP 529, Papeete*

#### RÉSUMÉ

*La pêche aux chinchards ou ature est une activité artisanale saisonnière qui se pratique avec de grands filets à Tahiti depuis le début du siècle et se réfère dans sa mise en œuvre aux anciennes traditions polynésiennes.*

*Le processus de modernisation et d'urbanisation influe sur ses conditions d'exercice qui se transforment avec l'apparition de nouveaux matériels, l'adoption de nouvelles techniques, la monétarisation de la vie courante et le développement de comportements individuels axés vers le profit.*

*Face à une concurrence accrue, les entreprises collectives traditionnelles de la périphérie de Papeete voient leurs efforts d'adaptation et de modernisation contrecarrés par le développement d'une pêche individuelle qui, se pliant plus facilement aux circonstances et échappant aux réglementations existantes, peut mieux s'adapter à un rythme de production aléatoire et aux exigences d'un marché qui se fragmente avec l'extension de l'agglomération urbaine.*

**MOTS-CLÉS :** Tahiti — Papeete — Secteur informel — Petite production marchande — Pêche artisanale aux chinchards — Agglomération urbaine.

#### SUMMARY

A CASE OF SMALL-SCALE COMMERCIAL PRODUCTION IN FRENCH POLYNESIA. « ATURE FISHING IN PAPEETE »

*Ature (or Selar Crumenophthalmus) fishing is a small scale and seasonal activity which can be found all around Tahiti Island since early nineties and which use large nets in a collective way closely related to old Polynesian traditions.*

*Growing process of modernization and of urbanization reverberates on this activity which changes with commercialization of new equipments and with adoption of new techniques meanwhile money is pervading exchanges and that profit is more and more guiding individual behaviours.*

*Face to harder competition, the traditional and collective fishing firms, even devoting energy to adapt themselves, see their efforts jeopardized by the development in urban outskirts of an individual way of fishing which, by adapting more easily to changing circumstances and by escaping existing regulations, can better cope with a problematical tempo of production and with a market divided into fragments as urbanization goes ahead.*

**KEY WORDS :** Tahiti — Papeete — Informal sector — Small-scale — Commercial production — Small-scale ature fishing — Urban agglomeration.

## EI HAAPOTORAA

HOHOA NO TE HOE IMIRAA FAUFAA I PORINETIA FARANI. «TAUTAI ATURE I PAPEETE E TE MAU TUHAA TAPIRI»

*Ua riro te laulairaa i te ature ei lautai ravehia e te lahi mau ùtuafare e i te lahi noa tau. Ua ravehia teie huru lautai mai le òmuararaa mai ā o teie tenelere e āti tiā aè o Tahiti. E ravehia te mau ùpeà rarahi ia au i te huru faanahoraa i mātauhia e te mādhi.*

*No te tauraa le huru oraraa o te taata e le faaōireraahia te mau mataēinaa o Tahiti, ua tauī aloā te huru raveraa i teie lautai. Te ite-aloā-hia nei te mau mauhaa āpī, ua reira te mau rāveā āpī, ua tāmonihia te oraraa o te taata, no reira, puai aloā alu ra te manaō imi moni.*

*Te fifi nei te mau ùtuafare i rave noa na i teie huru lautai no le mea, le pūai noa aloā alu ra te faatitiaūāraa e no le mea ua haapaō noa aloā te taata ia na anaē. E mea òhie aè no le taata hoē ia faaāpī i ta na mau raveraa i le hoē ùtuafare tei lamau noa i te mau faanahoraa i mātauhia. E ohie aloā teie taata hoē i mua i te mau faaluseraa e vai nei e i te huru lautai e lupu i te lahi noa tau, e ohie aloā o ia ia pāhono i te hinaaro o te taata i roto i te mau tuhaa i faaōirehia (1).*

### La pêche aux ature dans l'agglomération urbaine de Papeete

Les ature ou chinchards sont de petits poissons pélagiques qui tous les ans, de décembre à juin, s'approchent de Tahiti et sont l'objet d'une pêche artisanale de part et d'autre de la ville de Papeete qui en constitue le principal débouché.

Leur capture fait appel à une main-d'œuvre importante et témoigne de la persistance d'une occupation traditionnelle dans un milieu en voie de transformation et de modernisation rapides; elle ressortit au domaine de la petite production marchande et au secteur des activités informelles (2) qui, longtemps négligées, connaissent un regain d'intérêt dans une conjoncture économique déprimée et paraissent susceptibles, dans un contexte urbain, d'apporter un élément de réponse aux problèmes du sous-emploi et du chômage en facilitant l'adaptation et l'intégration de nouveaux migrants.

Faut-il y discerner une activité dynamique capable, au fur et à mesure de sa modernisation et de son absorption par le secteur formel, de fournir des emplois et des revenus à un nombre croissant de personnes grâce à des politiques adéquates d'aide et de soutien?

Peut-on, au contraire, n'y voir qu'une activité

résiduelle dépendant d'une croissance de type capitaliste dans une formation urbaine qui en serait une marche avancée, ne pouvant faire l'objet d'aucun développement autonome sans un changement préalable de l'ensemble des structures?

Une telle alternative se pose sur un plan conceptuel et appelle une réponse d'ordre idéologique mais en gardant les termes à l'esprit évite de simplifier la lecture d'une réalité complexe.

Pratiquée à Tahiti, là où les apports d'eau douce des rivières entraînent des fractures dans le récif barrière de nature corallienne, la pêche aux ature a déjà fait l'objet d'études spécifiques (3) et n'est envisagée ici que dans le ressort de l'agglomération de Papeete. Une rétrospective de l'ensemble des activités artisanales de pêche s'efforce de la replacer dans son contexte avant d'en examiner la situation présente et à venir au travers du prisme urbain.

### Un contexte changeant

#### LES MODIFICATIONS DE L'AGGLOMÉRATION URBAINE

La tendance de la population de Polynésie Française à se regrouper n'est pas récente et, dès 1956, Tahiti en concentre la moitié et Papeete 50 %

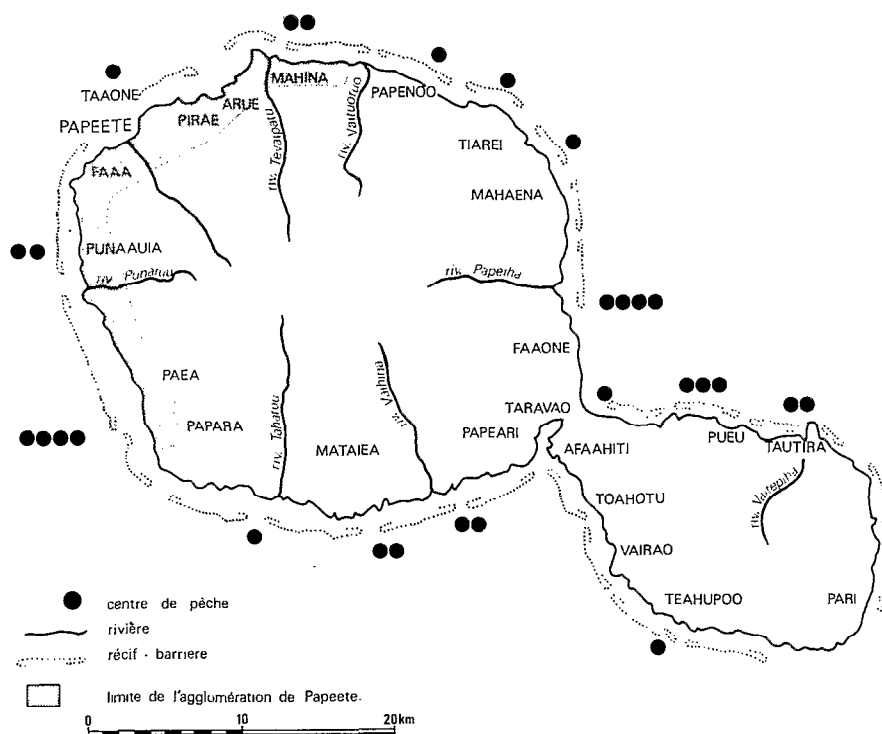
(1) Le présent texte tahitien a été écrit selon une des manières en usage à Tahiti. Mais l'occlusion glottale et la longueur vocalique sont souvent rendues dans la plupart des langues polynésiennes, au nombre desquelles le tahitien, d'une façon un peu différente et plus explicite.

(2) Selon la définition proposée par Philippe HUGON, le secteur informel regroupe « des activités à petite échelle où le salariat est très limité, où le capital avancé est faible mais où néanmoins il y a circulation monétaire, vente de biens et services onéreux » et se situe à côté du secteur capitaliste et de l'espace non marchand.

Cf. *Tiers Monde*, tome XXI, n° 82, avril-juin 1980 : 237.

(3) OTTINO (P.), 1965. — La pêche au grand filet à Tahiti, O.R.S.T.O.M., Paris, vol. II, n° 2, 75 pages.

BLANCHET (G.), 1982. — Un aspect de la pêche artisanale en Polynésie Française : les grands filets à ature de Tahiti, O.R.S.T.O.M., Papeete, n° 6, 186 pages.



Localisation géographique des entreprises de pêches au grand filet (1981)

de celle de l'île, ce pourcentage s'élevant à 70 % avec les districts suburbains de Pirae et Faaa.

Consacrée comme ville lors de l'installation française en 1843, Papeete est rapidement devenue le principal pôle du territoire et a vu sa population s'accroître de façon naturelle et par un processus de migration en provenance des districts ruraux et des îles extérieures. À partir de 1960, cette tendance s'accélère avec la conjugaison des événements que constituent en 1961 la mise en service de l'aéroport international de Faaa et le tournage d'une superproduction par une firme cinématographique d'Hollywood, en 1963, l'implantation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP). Les travaux de l'aéroport entrepris en 1959 pour plus de 2 milliards de francs métropolitains font appel à une main-d'œuvre nombreuse et donnent une impulsion décisive au développement du trafic aérien et du tourisme. Le tournage du film « Les Mutinés de la Bounty » par la Metro Goldwin Mayer mobilise à Tahiti pendant près d'un an 2 000 salariés payés à un tarif quatre fois supérieur au salaire local de base. L'installation du CEP et l'exécution concomitante de grands travaux — qui, en plus des infrastructures réalisées sur les sites de tir, comprennent une extension du port, la percée de grands

axes de circulation, la construction d'immeubles administratifs, de lycées, d'hôpitaux, de stades, d'une Maison des jeunes et de la culture, d'un palais du tourisme... — se traduisent par un appel considérable de main-d'œuvre et la venue d'une population métropolitaine dont les effectifs en zone urbaine passent de mille à plus de cinq mille individus entre 1962 et 1965.

Cet afflux entraîne un éclatement de la ville qui, enserrée entre la mer et la montagne, déborde sur la plaine alluviale, surtout sur la côte ouest où elle rencontre des conditions favorables. Son extension se fait de façon intercalaire par densification de l'habitat le long du littoral où il était épars, le reflux vers l'extérieur s'accompagnant d'une restructuration du centre sous le double poids de la pression démographique et du développement urbain.

En résulte une ségrégation sociale grandissante, les plus démunis attirés par la ville étant rejetés dans ses zones ingrates au fond de vallées insalubres où ils s'entassent dans des bidonvilles, les plus favorisés s'échappant du centre gagné par les immeubles administratifs et commerciaux en direction d'une périphérie plus souriante où se multiplient les résidences de luxe sises en bord de mer ou sur des terrains aménagés à flanc de montagne.

TABLEAU I

*Importance relative de la population de l'agglomération urbaine*

| année<br>par<br>rapport<br>à | 1956 | 1962 | 1967 | 1971 | 1977 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|
| Tahiti                       | 76 % | 78 % | 80 % | 82 % | 81 % |
| Polynésie<br>Française       | 38 % | 42 % | 50 % | 55 % | 57 % |

TABLEAU II

*Evolution comparée de la population de Tahiti (en %)*

| année<br>Lieu                          | 1956 | 1962 | 1967 | 1971 | 1977 |
|--|------|------|------|------|------|
| Agglomération<br>urbaine               | 77   | 78   | 80   | 82   | 81   |
| <i>Dont Papeete</i>                    | 48   | 44   | 36   | 32   | 24   |
| <i>Dont proche<br/>banlieue (1)</i>    | 14   | 17   | 25   | 28   | 30   |
| <i>Dont lointaine<br/>banlieue (2)</i> | 15   | 17   | 19   | 22   | 27   |
| Reste de<br>Tahiti                     | 23   | 22   | 20   | 18   | 19   |
| Ensemble de<br>Tahiti                  | 100  | 100  | 100  | 100  | 100  |

Source : recensements de la population et dénombrement administratif de 1967.

(1) Pirae et Faaa.

(2) Mahina, Arue, Punaauia et Paea.

Cette évolution retentit dans le vocabulaire administratif et, alors que dans les années cinquante, on se borne à évoquer Papeete par rapport aux districts ruraux qui comptent comme elle, une dizaine de milliers d'habitants, en 1960, on commence à parler de la zone urbaine en y englobant les districts de Faaa et de Pirae et, depuis 1965, date de leur transformation en communes, on inclut sous le vocable d'agglomération non seulement les communes de Papeete, Pirae et Faaa mais les districts limitrophes d'Arue et Mahina à l'est, de Punaauia et de Paea à l'ouest.

Le géographe François DOUMENGE (1) distingue ainsi la ville de Papeete, la proche banlieue qui

comprend Pirae à l'est et Faaa à l'ouest et la lointaine banlieue qui s'étend jusqu'à Mahina et Paea selon les mêmes axes. Prises dans cette acception, la population recensée dans l'agglomération passe de 28 975 à 77 781 habitants de 1956 à 1977 (cf. annexe 1), avec un rythme de progression annuelle de 8 % contre 7 % pour l'île de Tahiti et 3,8 % pour l'ensemble de la Polynésie Française.

Cette croissance ne s'est pas faite de façon uniforme et varie de 1 % par an à Papeete à plus de 25 % dans la banlieue populaire de Faaa. De 1962 à 1967, elle s'accélère dans la proche banlieue et à Arue, siège du CEP, puis gagne la banlieue éloignée. A partir de 1971, elle semble se stabiliser

(1) DOUMENGE (F.), 1966. — L'homme dans le Pacifique Sud. Publication de la Société des Océanistes, n° 19, Paris : 274.

TABLEAU III a

Structure de la population active par secteur économique (en %)

| année<br>Secteur | 1956 | 1962 | 1971 | 1977 |
|------------------|------|------|------|------|
| Primaire         | 60   | 45   | 5,5  | 17,5 |
| Secondaire       | 16   | 19   | 20,5 | 18,5 |
| Tertiaire        | 22   | 34   | 59,5 | 64   |
| N.D.             | 2    | 2    | 4,5  | 0    |
| Ensemble         | 100  | 100  | 100  | 100  |

TABLEAU III b

Données résumées sur l'emploi

|                  | 1956   | 1962   | 1971    | 1977    |
|------------------|--------|--------|---------|---------|
| Population       | 76.327 | 85.551 | 113.279 | 137.382 |
| Pop. active      | 19.965 | 26.998 | 34.347  | 44.747  |
| Pop. salariée    | 7.586  | 13.611 | 24.867  | 32.728  |
| Taux d'activité  | 26 %   | 32 %   | 30 %    | 33 %    |
| Taux de salariat | 38 %   | 50 %   | 71 %    | 73 %    |

Source : INSEE et Bernard GROSSAT (1).

et seule la presque île continue de voir sa population diminuer en valeur relative malgré une faible augmentation en valeur absolue.

Cette densification sur une bande de territoire longue d'une quarantaine de kilomètres va de pair avec un développement des activités de Papeete dont les fonctions administratives, commerciales, financières, industrielles et politiques se multiplient au détriment de l'habitat qui reflue vers la périphérie.

Il en résulte des migrations journalières de plus en plus nombreuses qu'illustrent en 1978 un parc automobile que la Chambre de Commerce et d'Industrie estime à 28 000 véhicules pour l'ensemble de l'île face à 150 km de routes carrossables et l'ouverture à grands frais, à travers les collines, d'une voie express en direction de Punaauia, la route de dégagement ouest (RDO).

En 1967, on pouvait déjà estimer à 55,8 % la

population active de Punaauia et de Paea se déplaçant quotidiennement vers Papeete (2), tendance qui n'a fait que s'amplifier depuis.

Parallèlement, on assiste à une désaffection progressive à l'égard des activités liées à l'agriculture et à la pêche en faveur d'emplois salariés concentrés dans le secteur tertiaire (administration, armée, commerce, banque), comme en témoignent les données territoriales en matière d'emploi estimées à partir des recensements de la population (cf. tabl. III).

Ces chiffres peuvent être considérés comme des ordres de grandeur applicables à l'agglomération de Papeete où se localise la majeure partie de la population salariée ou en âge de travailler. Les activités artisanales de pêche ont décliné avec le développement du salariat et la création d'emplois dans le secteur tertiaire. Depuis quelques années, la détérioration de la conjoncture (3) et l'adoption

(1) GROSSAT (B.), 1979. — L'emploi en Polynésie Française à partir des recensements de la population (1956-1977). *J. Soc. Ocean.*, n° 65, tome XXXV : 259.

(2) FAGES (J.), 1975. — Punaauia-Paea. Contact ville campagne et croissance urbaine de la côte ouest de Tahiti. *Trav. et Doc. de l'O.R.S.T.O.M.*, n° 41.

(3) Le nombre croissant de personnes à la recherche d'un emploi n'est pas connu, les statistiques territoriales d'offre et de demande d'emploi n'étant pas significatives en raison du faible champ recouvert par les déclarations enregistrées à l'Office de la Main-d'Œuvre. En juillet 1981, elles faisaient état de 51 placements en cours de mois et de 412 demandes non satisfaites. Cf. *Te avei'a*, n° 11, juillet 1981.

de mesures de soutien leur ont donné une nouvelle impulsion mais il reste difficile de chiffrer ceux qui s'y livrent en raison d'une polyvalence et d'une mobilité qui ne permettent pas d'établir de cloisons étanches entre les occupations d'agriculteur et de pêcheur ou entre les fonctions de salarié et de travailleur indépendant.

En 1980, on recensait à Papeete et dans sa banlieue, une cinquantaine de bonitiers en activité avec ordinairement trois personnes à bord, soit 150 hommes de métier effectuant en moyenne 17 sorties par mois. Sinon, la pêche en zone urbaine est l'apanage de personnes âgées, de jeunes dépourvus d'emploi et de quelques insulaires originaires des Iles-Sous-Le-Vent ou des Tuamotu qui, démunis de terres, préfèrent la pêche dans le lagon à d'éventuels travaux pour lesquels ils ne sont pas qualifiés.

Un petit nombre d'entre eux se transforment peu à peu en professionnels face à l'accroissement de la demande engendrée par l'augmentation de la population et le fait que beaucoup de polynésiens, devenus salariés et disposant de revenus accrus, achètent le poisson qu'ils n'ont plus le temps de capturer.

D'autres se livrent de façon irrégulière à la pêche pour leurs besoins personnels ou pour compléter leurs revenus, en alternance avec une activité agricole ou dans l'attente d'un travail rémunéré.

Au cours des années écoulées, la hausse du pouvoir d'achat — selon l'INSEE (1) en 1976 le produit intérieur brut par habitant atteignait les deux tiers de celui de la métropole — la modernisation des engins de pêche et leur plus grande accessibilité ont suscité l'apparition d'une pêche occasionnelle pratiquée le week-end, moins pour assurer une subsistance ou un revenu d'appoint que comme loisir et retour éphémère à un mode de vie traditionnel permettant d'échapper au stress de la vie citadine et de retrouver ses racines sans être englué dans les contraintes qui s'y attachaient autrefois.

#### ÉVOLUTION DE LA PÊCHE

Dans l'ensemble du territoire, continue de se pratiquer une pêche artisanale diversifiée qui forme un élément de base de l'alimentation des habitants. Une part de cette production, en provenance des Tuamotu et, dans une moindre mesure, des Iles-Sous-Le-Vent ou des Iles-Du-Vent, est évacuée par goélette jusqu'à Papeete pour y être vendue.

Les quantités commercialisées sur les marchés

municipaux de l'agglomération (Papeete et, depuis 1969, Pirae) constituent le seul baromètre permettant d'apprécier l'importance de cette activité.

De 1955 à 1980, elles ont triplé en volume mais si on considère le détail de leur évolution, on constate qu'après avoir augmenté de 1962 à 1970, elles stagnent aux alentours de 2 000 tonnes par an. Leur composition s'est modifiée et un renversement s'est opéré entre les poissons du large et les poissons de récif et de lagon; la proportion des premiers a baissé de 60 % à 40 % et celle des seconds s'est modifiée en sens inverse avec une augmentation des apports en provenance des Tuamotu qui représentent aujourd'hui plus de 80 % des poissons de récif et de lagon vendus sur les marchés municipaux. La ventilation géographique de l'ensemble des apports montre que depuis 1965, date à partir de laquelle ces renseignements sont disponibles, la part de Tahiti a stagné en valeur absolue et diminué en valeur relative au profit de l'archipel des Tuamotu et singulièrement de ses îles septentrionales dont les apports sont passés de 500 à 1 000 tonnes et la part de 30 % à 47 %, celle des autres îles se stabilisant autour de 3 %. Depuis une dizaine d'années, les quantités commercialisées de poissons du large (thons, bonites et ature essentiellement) tendent à diminuer et cette tendance se transforme en recul pour les ature.

Une certaine complémentarité des apports fait que la baisse saisonnière des poissons du large, de juin à décembre, est compensée par une augmentation de ceux de récif et de lagon et que leur abondance en pleine saison entraîne une désaffection à l'égard du « poisson glacière » des Tuamotu.

De 1962 à 1977, les ventes sur les marchés de Tahiti ont été multipliées par 1,6 alors que la population de l'île voyait ses effectifs doubler et le taux moyen annuel de vente par habitant a baissé de 29 à 22 kilos se retrouvant au niveau de 1956, période où l'autoconsommation des produits pêchés était beaucoup plus grande (cf. annexe 3). Le doublement parallèle des importations ne compense pas ce fléchissement relatif.

Rapporté à la population de l'île, le taux moyen annuel de poissons locaux et importés vendus par habitant a chuté de 39,6 kilos à 29,3 kilos au cours de la même période (par comparaison, en 1977, il est de 13 kilos en France et de 28 à Paris). Cette diminution est probablement le signe d'une diversification du registre alimentaire liée à des modifications de modes et niveaux de vie, aux difficultés

(1) « Évalué en francs français courants, le PIB par habitant passe de 3 000 F à 10 000 F entre 1960 et 1969 et, en 1976, il est de 20 300 F contre 31 300 F en métropole. »

Cf. INSEE : Comptes Économiques de la Polynésie Française.

d'approvisionnement et de distribution résultant de la surexploitation des lagons de Tahiti et des îles voisines et de problèmes de conservation et d'évacuation des îles lointaines.

En se basant sur les mêmes critères, le taux de commercialisation de ature par habitant à Tahiti passe de 3,8 à 0,9 kilo. Leur part régresse en valeur absolue et relative, passant d'une moyenne annuelle de 149 tonnes pour les années 1960-1965 à 62 tonnes pour la période 1975-1980 et passant, dans le même temps, de 24 % à 8,6 % des ventes de poissons du large et de 13 % à 2,8 % des ventes globales de poissons.

En dépit de l'amplitude des variations annuelles — les ventes ont porté sur 3,5 tonnes en 1971 et 237 tonnes en 1968 — le mouvement de baisse est clairement perceptible à partir de 1970 et, alors que dans les années soixante les ventes n'avaient pas été, à une exception près, inférieures à 100 tonnes, dans les années soixante-dix, elles n'ont franchi qu'une fois ce seuil, chutant de plus de la moitié d'une décennie à l'autre (cf. annexe 4).

A cette diminution en volume s'ajoute une modification du rythme et de l'amplitude des apports, les ventes tendant à progresser les premiers mois de l'année et à devenir nulles de juillet à novembre. Parallèlement à cette diminution des captures et des ventes de ature, se produit une intensification de l'effort de pêche et les entreprises disposant de grands filets, responsables d'environ 90 % des ventes enregistrées, sont aujourd'hui 28 contre 14 en 1962 et la longueur de leurs filets est passée de 6 à 25 km.

En même temps a pris naissance et se développe une pêche individuelle avec de petits filets maillants dont la longueur totale peut être évaluée à 15 km.

La diminution des ventes jumelée au développement des moyens de capture semble indiquer un appauvrissement des stocks disponibles que certains pêcheurs imputent à l'essor de la pêche industrielle étrangère et à la capture au large des ature par les équipages de navires qui les utiliseraient comme appâts sur de longues lignes à thons dotées parfois de plus de 2 000 hameçons. Faute d'informations sur le comportement dans les eaux territoriales des palangriers coréens, chinois ou japonais, sur les circuits de migration des ature et leur présence dans leurs zones de pêche, on ne peut faire que des conjectures sur la portée de cet argument. Par contre, avec le processus d'urbanisation et l'essor de la pêche individuelle se sont développés en dehors des marchés municipaux des circuits parallèles de commercialisation qui semblent aujourd'hui regrouper le quart des captures globales. La fraction autoconsommée ou faisant l'objet de distributions gratuites traditionnelles ayant diminué au fur et

à mesure de l'individualisation et de la professionnalisation de la pêche, on ne peut toutefois en déduire une évolution significative du rapport entre les prises et les quantités vendues.

De même, la faible croissance des captures de poissons du large comparée à celle des poissons de récif et de lagon qui proviennent de plus en plus des îles périphériques et le développement des importations témoignent d'une inélasticité de l'offre par rapport à la demande. Mais, faute d'informations sur l'importance, le rythme et les variations cycliques des migrations au cours desquelles des espèces comme les ature transitent par la Polynésie, il n'est pas possible d'en inférer une diminution des stocks de poissons pélagiques alors que l'appauvrissement des lagons surexploités de Tahiti et des îles voisines ne fait pas de doute.

### Panorama de la situation actuelle

A l'aide du contexte, il est possible de cerner les traits qu'offre aujourd'hui la pêche aux ature dans l'agglomération de Papeete.

#### TRAITS GÉNÉRAUX

Pratiquée là où les fractures du récif à l'embouchure des rivières permettent aux bancs de s'approcher des côtes, elle se localise à Mahina dans la baie de Matavai au niveau de la passe Mahahonu et à l'embouchure de la Tuauru, à Arue sur une portion de côte qui va de la pointe Taharaa à celle où est érigée la tombe de POMARE V, à Pirae au lieu-dit Taaone face à la passe de Taunoa, à Punaauia au voisinage de la rivière Punaruu et à Paea près de la passe Irihonu, au débouché de la vallée de l'Orofero.

Dès novembre, elle s'effectue de plusieurs manières, la plus simple étant une pêche individuelle à la ligne à partir d'une petite pirogue d'environ quatre mètres de long avec deux variantes :

— La première utilise une ligne de fond d'une quinzaine d'hameçons à l'extrémité desquels sont fixés des leurres faits de plumes blanches d'oiseaux de mer (petea ou tavaè) ou de fils de polyamide détorsadés, un lest constitué par un fer à béton d'une vingtaine de centimètres de long ralentissant et imprimant un mouvement de va et vient à la trajectoire de descente du fil. Elle a lieu de nuit à proximité du récif et à la lumière d'une torche électrique ou d'une lampe morigaz.

— Une autre forme est pratiquée de jour avec une ligne de plusieurs hameçons trainée (pito tō) derrière une pirogue silencieusement manœuvrée à la pagaie. Elle est le fait de pêcheurs isolés, souvent

TABLEAU IV  
Localisation des entreprises de pêche au grand filet

| COMMUNES      | 1963   |                     | 1981   |                     |
|---------------|--------|---------------------|--------|---------------------|
|               | Nombre | Longueur des filets | Nombre | Longueur des filets |
| Papeete       | -      | -                   | -      | -                   |
| Pirae         | -      | -                   | 1      | 1.200               |
| Arue          | -      | -                   | -      | -                   |
| Mahina        | 1      | 500                 | 2      | 1.600               |
| Faaa          | -      | -                   | -      | -                   |
| Punaauia      | 1      | 400                 | 2      | 2.500               |
| Paea          | 1      | 300                 | 4      | 2.800               |
| Agglomération | 3      | 1.200               | 9      | 8.100               |
| Ile de Tahiti | 14     | 6.250               | 28     | 25.080              |

âgés, parfois d'équipiers d'entreprises de pêche au grand filet qui cherchent à localiser les bancs.

La plus grande partie des captures est effectuée avec de grandes sennes à petites mailles manipulées par plusieurs personnes. Le filet, qui peut mesurer plus de mille mètres de long et avoir une vingtaine de mètres de haut dans sa partie centrale, est transporté sur les lieux de pêche par deux grandes pirogues accouplées sur lesquelles prennent habituellement place six piroguiers et deux plongeurs, à raison de trois piroguiers et d'un plongeur par embarcation.

Au fur et à mesure de son lancer, elles s'éloignent l'une de l'autre et manœuvrent en arc de cercle en direction du rivage de façon à cerner les ature et à les amener à se déplacer vers la terre ferme d'où, à l'aide de forts cordages, d'autres personnes halent le filet en se déplaçant de manière à le boucler et à réduire le cercle qu'il forme.

Sa nappe centrale est isolée et ligaturée en forme de poche (papare) pour emprisonner les poissons puis fixée sur les bords du quadrilatère formé par la pirogue, son flotteur et ses bras de liaison jusqu'à l'écoulement de la production (1).

Parfois distinct et à mailles plus fines et plus résistantes, le papare est établi dans l'eau à l'arrière de la nappe centrale qui est délacée pour permettre aux poissons d'y refluer.

Depuis quelques années, sur la côte ouest principalement, tend à se répandre une autre forme de pêche conduite par une ou deux personnes avec des filets maillants plus petits et plus légers, la technique employée ne consistant plus à encercler les poissons et à les capturer vivants mais à leur barrer la route et à les prendre par les ouïes. Cette diversité rend difficiles l'identification et le dénom-

brement des pêcheurs et ne peuvent guère être appréhendés que ceux qui interviennent avec régularité.

Sur la portion de littoral allant de Papara à Mahina étaient localisées en 1981, 9 des 28 entreprises de pêche au grand filet recensées, soit le tiers d'entre elles contre un cinquième une vingtaine d'années plus tôt, avec une longueur de filets sept fois plus grande qu'en 1962. Y correspond une main-d'œuvre permanente d'environ 70 personnes, d'une soixantaine si l'on tient compte du fait que trois entreprises n'ayant plus d'équipes de pêche se sont contentées d'utiliser des filets maillants avec des effectifs réduits. S'y adjoint un personnel d'appoint du même ordre, soit un peu plus d'une centaine de personnes au total.

Les filets maillants, qui ont généralement 200 ou 300 mètres de long, sont manœuvrés par une ou deux personnes. A Punaauia, sur quinze pêcheurs de métier dénombrés, cinq ont régulièrement capturé des ature par ce moyen en 1981, les autres s'orientant vers d'autres prises ou ayant momentanément délaissé la pêche pour une activité agricole, artisanale ou salariée. A Paea, on en compte six dont un propriétaire de grand filet trop âgé pour s'en servir. Agissant seuls, accompagnés d'un membre de leur famille ou d'un ami, ils sont une douzaine à se livrer d'une façon régulière à la pêche aux ature dans les deux communes et on peut estimer à 3 000 mètres la longueur de leurs filets, à raison de 800 mètres pour Paea et 2 200 mètres pour Punaauia.

Tous peuvent être considérés comme des professionnels et, le reste de l'année, à l'aide de matériels spécialisés, effectuent d'autres pêches à l'intérieur ou à l'extérieur du lagon. Neuf capturent des perro-

(1) Lorsque la pêche est médiocre, le filet est ramené directement à la plage.



quets (pahoro) à l'aide de parcs semi-mobiles constitués de nappes de filets fixées à des armatures métalliques qui canalisent les poissons vers un ou deux étranglements en forme de poche débouchant sur une nasse grillagée. Trois pêchent à la ligne dans les trous à thons (aahi) situés au-delà du récif dans les parages des passes. Quatre pratiquent de nuit la pêche au poisson volant (marara) sur un speedboat muni d'un moteur d'au moins 50 CV, équipé à l'avant d'un kiosque où se tient debout le pêcheur qui saisit d'une main le manche qui sert à diriger l'embarcation et de l'autre une époussette pour cueillir au ras des flots les poissons que lui permet d'apercevoir une puissante torche fixée sur un casque et alimentée par un petit groupe électrogène placé à l'intérieur du bateau. Deux de ces hommes, l'un à Punaauia et l'autre à Paea pêchent aussi le poisson huile (mana) ou le poisson purge (uravena) à la ligne de fond sur le tombant externe du récif, comme ont coutume de le faire les habitants des îles Australes (Rurutu).

Deux entreprises équipées de grands filets dont le propriétaire ne pêche pas, interrompent leurs activités, la saison des ature achevée. Les sept autres continuent de pêcher dans le lagon et quatre d'entre elles, localisées à Paea et Punaauia, se sont spécialisées dans la prise de perroquets pour laquelle elles disposent de filets en polypropylène de 4 000 mètres de long.

L'importance des captures de ature autour de Papeete est difficile à chiffrer car la production des pêcheurs à la ligne ou au filet maillant ainsi qu'une fraction de celle au grand filet échappent au circuit officiel. En 1980, les ventes sur les marchés municipaux, exceptionnellement élevées, ont été de 165 tonnes et, dans la zone urbaine, 6 entreprises de pêche au grand filet ont livré 26 tonnes et 10 pêcheurs au filet maillant 2,7 tonnes, soit 28,7 tonnes et 17 % des ventes.

Dans les entreprises qui emploient une équipe permanente de 6 à 12 personnes à laquelle s'ajoute une participation spontanée du même ordre, a lieu en fin d'opérations une distribution traditionnelle que l'on peut évaluer à 10 % du produit, les distributions et le taux de participation s'élevant avec le résultat de la pêche. Le reste est vendu au marché et accessoirement au bord de la route, un seul entrepreneur ayant recours à un revendeur qui achète la récolte sur les lieux de l'exploitation.

Les pêcheurs équipés de filets maillants eux ne vont presque jamais au marché et écoulent leurs prises le long des routes sur des tréteaux de métal ou de bois. Il leur arrive de se rendre en camionnette dans les lotissements voisins pour écouler un surplus éventuel. Beaucoup ont aussi une clientèle d'habituels

qui leur passe commande de vive voix ou au téléphone, généralement la veille du week-end.

Sur la base de résultats quotidiens de 15 à 20 kilos de poissons, on peut estimer les prises au filet maillant dans l'agglomération à une vingtaine de tonnes en 1980 mais on ne peut évaluer celles des pêcheurs à la ligne dont le nombre, l'assiduité et les résultats sont fluctuants, les captures individuelles n'excédant pas 4 à 5 kilos par jour et étant presque toujours destinées à la consommation familiale.

#### TRAITS SPÉCIFIQUES

La pêche aux ature dans l'agglomération se différencie de celle en milieu rural par des traits qui tiennent à la présence de la ville et au fait qu'elle s'étale à l'ouest où la côte (sous le vent) est plus hospitalière et l'emprise du lagon plus régulière.

C'est sur la côte est (au vent) que s'aventurent de préférence les ature car les coupures de récif y sont plus fréquentes et importantes et les courants portants plus forts. L'existence de plages et de baies moins encombrées de pâtés coralliens y facilite la manœuvre et le halage des grands filets.

La présence de la ville s'impose par une occupation de l'espace et une spéculation foncière qui tendent à en exclure les activités artisanales traditionnelles. La pêche ne s'y exerce plus que de façon intercalaire et, face à la prolifération de villas résidentielles, d'hôtels de luxe et de marinas, les pêcheurs, pour accéder au rivage, doivent suivre d'étroits sentiers serpentant entre les propriétés privées ou emprunter les voies d'eau se jetant dans la mer.

De Mahina à la sortie de Paea ont été répertoriés en 1981 une vingtaine d'accès libres à la mer servant de points de rassemblement à 250 pirogues, 150 sur la côte ouest, 100 sur la côte est. L'emprise sur le sol et la densification de l'habitat sont responsables d'une distorsion croissante entre les lieux de résidence et de pêche dans les entreprises dotées de grands filets. Les deux tiers de celles de l'agglomération situées sur la côte ouest à Punaauia et Paea ont dû intervenir sur la côte est en 1981 malgré les réactions qu'un tel comportement entraîne chez les riverains. Les années précédentes, deux d'entre elles ont eu leurs filets détruits ou saccagés et une troisième, pour éviter pareille mésaventure, a dû abandonner la plus grande partie de ses prises après une pêche particulièrement fructueuse.

Certaines circonstances contingentes mises à part (champs de pêche exigus ou encombrés par les débris d'une tornade), l'absence d'intervention des grands filets sur la côte ouest s'explique par la concurrence des filets maillants.

En dehors de villages comme Mataiea ou Tau-

TABLEAU V

*Caractéristiques familiales des entreprises de pêche au grand filet*

| (Année 1980)           | Agglomération |     | Ensemble de l'île |     |
|------------------------|---------------|-----|-------------------|-----|
|                        | Nombre        | %   | Nombre            | %   |
| Famille dominante      | 1             | 11  | 14                | 50  |
| Famille minoritaire    | 2             | 22  | 3                 | 11  |
| Membres non apparentés | 4             | 45  | 8                 | 28  |
| Pêcheurs sans équipe   | 2             | 22  | 3                 | 11  |
| Ensemble               | 9             | 100 | 28                | 100 |

tira (1), c'est dans le ressort de l'agglomération en effet que, depuis une dizaine d'années, s'est développé l'usage de ces filets dits parava et que se pose avec le plus d'acuité le problème de leur coexistence avec les grands filets. La place prépondérante qu'ils sont en train d'acquérir reflète une activité qui, de collective tend à devenir individuelle et qui, au lieu de recourir à des relations de voisinage et à la famille étendue (fctii), ne fait plus appel qu'à la famille nucléaire et à des relations de caractère professionnel.

Même dans les entreprises de pêche au grand filet de l'agglomération, à la différence de ce qui se passe encore dans le reste de l'île, les relations de travail tendent à l'emporter sur les relations de parenté.

La difficulté de constituer des équipes homogènes et un équipement croissant en filets d'usage individuel tendent à lui faire perdre le caractère communautaire qu'elle conserve encore dans certaines zones rurales de la côte est (Faaone, Pueu...).

L'écoulement de la production varie aussi en milieu urbain et rural et selon que la pêche s'effectue au grand filet ou au filet maillant. Dans l'agglomération, ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui commercialisent leur produit, profitant d'une rente de situation qui leur permet de vendre plus facilement et plus cher un poisson plus frais et de meilleure apparence (2). Les entrepreneurs de pêche au grand filet se rendent au marché, seul susceptible d'absorber des prises considérables, et, s'il y a surproduction et chute des prix, les écoulent au bord de la route ou dans les lotissements de la périphérie urbaine.

Ces deux derniers procédés sont à peu près les seuls employés par les pêcheurs au filet maillant dont les captures moindres doivent être écoulées plus vite, les poissons étant déjà morts au moment de leur ramassage. En dehors de Papeete où ils sont interdits, une quinzaine de points de vente fixes ont été repérés dans le périmètre urbain, pour moitié appartenant à des pêcheurs au grand filet, pour moitié à des pêcheurs au filet maillant. Dès qu'on s'éloigne de la ville, ils disparaissent en raison d'un habitat moins dense et d'une circulation plus fluide.

En zone rurale, une partie importante de la production des grands filets est écoulée par une demi-douzaine de revendeurs qui ont commercialisé en 1980 plus du tiers des ature vendus sur le marché de Papeete, se les procurant chez les pêcheurs auxquels ils se contentent d'acheter de petites quantités dans le souci de vendre rapidement et à un bon prix un poisson qui risque de souffrir d'un trajet trop long.

Compte tenu du temps que demande leur conditionnement (nettoyage et enfilage par paquets sur une cordelette en écorce de purau), leur acheminement et l'acquittement des taxes municipales, les ature pêchés dans la presqu'île, à Tautira ou Pueu, ne peuvent être vendus au marché moins de trois heures après leur mise hors d'eau; même dans ce cas, ils souffrent des secousses dues à leur transport sur des routes sinueuses et cahoteuses dans des camionnettes généralement fatiguées.

Cela explique que les prix de vente soient moins

(1) A Tautira, la multiplication des filets maillants paraît liée à la richesse des champs de pêche.

A Mataiea, leur développement semble découler de la pénurie de terres agricoles provoquée par l'implantation du golf d'Atimaono.

La longueur totale des filets maillants et non maillants employés pour la capture des ature à Tahiti peut être évaluée à une quarantaine de kilomètres à raison de 15 km (40 %) pour les premiers et de 25 km (60 %) pour les seconds. Dans l'agglomération, la proportion des filets maillants semble du même ordre, d'environ 6 km (43 %) contre 8 km (57 %) pour les grands filets.

(2) Les ature sont particulièrement fragiles et, quelques heures après leur sortie de l'eau, voient leur peau se dessécher et se craqueler et leurs yeux devenir ternes et vitreux.

élevés dès qu'on dépasse les limites de l'agglomération, à partir de Papara sur la côte ouest et de Hitiaa O Te Ra sur la côte est et que les revendeurs puissent se procurer les poissons à un prix inférieur d'un tiers à celui du marché. En cas d'apports excessifs, il arrive que les cours du marché tombent au-dessous du prix d'achat, les pertes étant alors généralement compensées par des ventes à l'extérieur, dans les lotissements ou à des étals aux abords de la ville dont les prix sont moins fluctuants. Leur intervention s'explique par la rente qu'ils retirent d'une mise en relation plus efficace de l'offre et de la demande, par une parcellisation des ventes et l'utilisation judicieuse du marché municipal dont ils ont appris à connaître les mécanismes comme pêcheurs et vendeurs spécialisés de poissons volants.

### Un rôle tributaire de l'environnement

Les traits de la pêche aux ature dans le périmètre urbain, ses retombées et son évolution sont liés à un contexte qui ne se limite pas à la ville et concerne l'ensemble de la vie économique locale.

#### LE POIDS DE LA VILLE

L'explosion urbaine que, comme beaucoup de pays du Tiers Monde, connaît Tahiti depuis une vingtaine d'années s'y traduit par un double mouvement de paupérisation et de concentration de richesses, une multiplication des échanges avec l'extérieur, un marché qui se fragmente en s'élargissant et un déclin d'un milieu rural resté à l'écart d'une stratégie de développement centrée sur la ville et génératrice de relations inégales. La façon dont se déroule actuellement la pêche aux ature et la concurrence entre possesseurs de filets maillants et non maillants semblent une illustration du poids de la ville et des problèmes qui peuvent en découler.

Si, depuis 1960, les connaissances empiriques des pêcheurs et les modes de capture ont peu varié, les conditions d'exercice de la pêche ont changé du fait de l'implantation du CEP et de la croissance de Papeete qui ont créé un appel de main-d'œuvre et suscité un accroissement des débouchés, qui ont permis une modernisation du matériel employé à travers la croissance des revenus, la monétarisation des échanges et le développement du commerce, avec pour contrepartie un abandon progressif des règles coutumières à base de solidarité et de réciprocité qui l'encadraient.

Les grands filets en coton de fabrication artisanale ont été remplacés par des filets industriels en polyamide qui représentent une amélioration sur les plans financier et technique. Plus légers, leur

longueur moyenne a été portée de 400 à 900 mètres de 1962 à 1982. Imputrescibles et résistants, ils exigent moins de soins. Moins chers et livrés en forme, ils ont des mailles plus régulières et plus solides que celles que confectionnaient les vieilles Chinoises de Papeete à partir de bobines de fils de coton. Les flotteurs en bois de purau que taillait chaque pêcheur ont, eux-mêmes, été remplacés par des flotteurs en polystyrène d'une plus grande longévité et d'un coefficient de flottabilité plus élevé et les cordages en chanvre, lourds et encombrants, l'ont été par des filins en polypropylène plus légers, plus solides à la traction et ne s'alourdissant pas dans l'eau.

De moindres dimensions, les filets maillants qui ont commencé à se répandre au début des années 70 sont également en polyamide mais monofils, livrés avec plombs et flotteurs, montés et prêts à l'emploi. Aussi résistants, mais sensibles aux rayons ultraviolets qui les décolorent et les rendent cassants, ils sont plus souples et plus légers que le fil câblé, n'absorbent pas l'eau et sont facilement manipulables.

Cette modernisation se retrouve dans le matériel de transport, qu'il s'agisse du nombre croissant de pirogues fabriquées dans du contreplaqué, plus économique et plus léger que le bois, ou du véhicule dont sont désormais équipés les pêcheurs qui leur confère une autonomie de mouvement et leur permet d'assurer eux-mêmes la commercialisation de leur produit. Partie de la ville et essaimant rapidement en milieu rural, l'évolution des conditions d'exercice de la pêche est liée à l'augmentation des revenus et à la croissance économique. A partir de 1975, elle est aussi le fruit d'une politique délibérée qui, face au ralentissement de cette croissance et à la mauvaise diffusion de ses effets, tend à reconsidérer sa mise en œuvre et s'oriente vers un développement autocentré reposant sur une mobilisation accrue des ressources locales.

Pour réduire un exode rural et un chômage urbain croissants, sont prises des mesures visant à encourager les producteurs de la base susceptibles de mieux utiliser les ressources et la force de travail disponibles. Plusieurs d'entre elles concernent la pêche aux ature :

— Moyennant une cotisation sociale réduite, a été instaurée en 1980 une meilleure protection des pêcheurs auxquels sont étendus les bénéfices d'une couverture sociale jusque là réservée aux salariés.

— A partir de 1976, la banque de développement, la SOCREDO, leur octroie plus facilement des crédits d'équipement par l'entremise de Sociétés de caution mutuelle dont le Service Territorial de la pêche favorise la mise en place, la caution solidaire des adhérents se substituant à celle de deux

personnes physiques exigée précédemment et que fort peu arrivaient à réunir.

— En décembre 1980, les prix de vente du poisson sur les marchés municipaux sont libérés après quinze ans d'une réglementation décidée pour freiner l'ascension des prix des produits locaux entraînée par l'installation du CEP.

Tous ces changements sont liés à l'évolution de l'agglomération qui, par elle-même, entraîne au bénéfice des pêcheurs qui y résident une rente de situation liée à la proximité du marché, à la concentration de l'infrastructure commerciale des importateurs et vendeurs de matériel de pêche et à la présence des organismes bancaires, administratifs et professionnels qui interviennent en leur faveur.

Les mentalités et les comportements se sont eux-mêmes transformés. Jusque dans les années 70 la pêche aux ature conserve l'aspect d'une activité de groupe pratiquée à l'échelle de communautés familiales et villageoises et animée d'un esprit d'entraide et de solidarité hérité d'une longue tradition de pêches collectives.

Aujourd'hui, malgré l'augmentation du nombre des entreprises et la plus grande dimension des filets, cet état d'esprit tend à céder la place à une optique fonctionnelle qui privilégie l'individu et la marchandise au terme d'une opération réductrice fondée sur un critère abstrait d'utilité. Dans les entreprises de pêche collective au grand filet proches de la capitale, cette tendance se marque par une diminution des associations provisoires de pêcheurs mettant en commun leur matériel (tapiri) et une dissociation croissante entre le propriétaire, apporteur de capitaux, et les hommes regroupés sous la houlette d'un chef de pêche dans une sorte de sous-traitance de main-d'œuvre. Elle se traduit par une professionnalisation des équipes dont les membres sont davantage recrutés sur la base de la compétence que sur des critères de parenté ou de voisinage.

Les distributions gratuites venant récompenser l'ensemble des participants, autrefois fonction des résultats et de la situation de chacun ou venant honorer des personnalités locales civiles et religieuses, tendent à être déterminées à l'avance, une fois pour toutes, et rémunèrent un service plus qu'elles ne témoignent de la survivance d'un esprit d'entraide révolu. Certains propriétaires, pour éviter ces distributions coutumières qui amputent leurs revenus et diminuent la rentabilité de leur entreprise, au lieu de ramener leur filet au rivage, constituent une

poche-réservoir en pleine mer même lorsque les quantités récoltées ne sont pas suffisantes pour le justifier.

L'évolution des mentalités aboutit à un recrutement de plus en plus difficile d'équipiers par suite d'une désaffection des jeunes à l'égard d'un métier ingrat, contraignant, d'une rentabilité incertaine et de leur préférence pour un travail salarié en ville. L'importance de premier plan qu'acquiert la compétence s'y ajoute pour entraîner une forte mobilité des pêcheurs qui fournissent leurs services au plus offrant, quitte à travailler successivement pour plusieurs entrepreneurs qui les remplaceront avec peine.

Le même état d'esprit prévaut dans la commercialisation du produit et conduit, dans un souci de rentabilité, à une multiplication des points de vente « sauvage » en dehors du marché municipal sur les principaux axes routiers, cette fragmentation répondant à l'éclatement du marché urbain au fur et à mesure qu'il se développe et traduisant une concurrence et une division du travail plus poussées entre pêcheurs.

Ces changements sont encore plus nets chez les possesseurs de filets maillants dont certains sont d'anciens membres d'équipes de pêche au grand filet établis à leur compte avec un équipement réduit. Beaucoup travaillent seuls ou en compagnie d'un parent ou d'un ami, en véritable professionnels, alors que les autres, moins assidus, le font surtout pour satisfaire leurs propres besoins ou comme activité de complément (1). Dans un cas comme dans l'autre, leur façon de procéder paraît adaptée aux conditions de vie urbaine que caractérise un effacement des rapports de parenté et de solidarité et une monétarisation de la vie courante.

Aujourd'hui, ils se trouvent par rapport aux pêcheurs au grand filet dans une situation privilégiée qui est à la source de difficultés et de conflits plus ou moins latents. Face à des résultats comparables, leur matériel est restreint et, en dehors de leur embarcation, peut se limiter à un filet de 200 mètres de long prêt à l'emploi acheté cinq à dix fois moins cher qu'un grand filet de taille moyenne qui reste à monter.

Financé sur fonds propres avec les revenus de la pêche, d'une activité agricole ou salariée ou, depuis 1976, à l'aide de prêts de la SOCREDO, le coût de ce filet, dans la meilleure qualité, ne dépasse pas une centaine de milliers de francs et peut être amorti

(1) Chez certains, comme on a pu l'évoquer à propos du « travail noir » dans les pays industrialisés, il pourrait s'agir d'une relation différente au travail caractérisée par une flexibilité, une liberté et une autonomie personnelles souhaitables à condition de ne pas s'exercer aux dépens de la collectivité.

rapidement. Travaillant dans le cadre de la famille en ligne directe, ils échappent aux obligations coutumières de partage et de redistribution du produit récolté et ne se sentent pas liés par la coutume en usage chez les pêcheurs au grand filet qui prône une liberté de déplacement dans toute l'île et affirme la priorité de celui qui a le premier repéré un banc de poissons.

Ils échappent en même temps à toute réglementation formelle, n'acquittant pas les taxes d'un marché sur lequel ils ne se rendent pas et ne se sentant pas tenus de respecter la réglementation esquissée par plusieurs municipalités prévoyant une répartition du temps de pêche entre grands filets autorisés de jour et filets maillants de nuit. Ils bénéficient dans le ressort de l'agglomération, où se situent la plupart d'entre eux, d'une rente de situation résultant d'une triple coïncidence entre leur lieu de résidence, leur lieu de pêche et leur lieu de vente, à proximité de la route de ceinture où s'effectuent les déplacements quotidiens de la majorité des travailleurs urbains.

Ces facteurs, notamment le faible coût du matériel et la libéralisation des crédits, facilitent leur installation comparativement aux entreprises dont les grands filets exigent un capital plus important en matériel, en main-d'œuvre et en moyens de transport et dont la modernisation ne s'est pas étendue à la gestion qui reste empirique et basée sur des rapports sociaux en voie de désuétude. Leur multiplication n'est pas non plus étrangère au climat de récession et aux tendances inflationnistes qui depuis quelques années tendent à rejeter hors du marché de l'emploi les travailleurs non qualifiés et à affaiblir la compétitivité des entreprises de pêche au grand filet par un renchérissement de leurs inputs où pèsent de plus en plus les frais de main-d'œuvre et d'un matériel la plupart du temps importé hors de la zone franc.

La pêche aux ature dans l'agglomération se caractérise ainsi par une compétition accrue entre pêcheurs plus nombreux face à des ressources limitées et par une situation qui tend à s'exercer en défaveur d'une pratique collective traditionnelle (1) et en faveur d'une pratique individuelle mieux adaptée à l'évolution des mentalités et du contexte économique, sur le plan des coûts comme sur celui des débouchés. En résulte une situation de crise qui trouve son illustration dans les conflits

qui opposent entre eux les pêcheurs pour l'accès aux champs de pêche, les spécialistes des grands filets se prévalant paradoxalement de la liberté posée en principe par la législation moderne et les adeptes des filets maillants de la tradition lointaine d'un droit de propriété des riverains sur la frange côtière et sur le lagon jusqu'au récif barrière. En l'occurrence, il s'agit moins de pétitions de principe irréductibles que de l'aliment d'une controverse issue d'une situation de concurrence exacerbée, avec pour dénominateur commun une difficulté à concilier la tradition et la modernité qui ne facilite pas leur solution.

#### DES RETOMBÉES SPÉCIFIQUES

Malgré ses problèmes, la pêche aux ature a des retombées qui ne sont pas négligeables. Pendant six mois de l'année, elle fournit une occupation régulière à une centaine de personnes de l'agglomération et des revenus complémentaires à une centaine d'autres intervenant occasionnellement, seuls ou en groupe. Elle est à la source de flux financiers relativement importants. La longueur des filets maillants en zone urbaine étant estimée à 6 km et celle des grands filets à 8 km, la seule valeur de leur remplacement s'élève à plus de 9 millions de FCP alors que leur longévité moyenne est d'environ cinq ans.

En 1981, les ventes sur le marché de Papeete ont été de 62 tonnes entraînant, sur la base d'un prix de 250 FCP le kilo de poissons, un revenu global d'un peu plus de 15 millions de FCP, chiffre auquel s'ajoute le fruit des ventes hors marché.

La concurrence croissante entre pêcheurs, l'augmentation des crédits d'équipement et le principe d'affectation des entreprises à grands filets selon lequel « la pêche nourrit le filet » permettent de penser qu'une partie non négligeable des revenus tirés de cette activité y sont réinvestis. A ces retombées économiques s'adjoignent des incidences sociales, la pêche aux ature en milieu urbain paraissant intervenir comme soupape de sûreté dérivant les tensions et les insuffisances du marché de l'emploi et offrant une solution d'appoint ou de rechange à des travailleurs sans occupation et souvent dépourvus d'autre qualification.

Plusieurs pêcheurs au filet maillant de Punaauia et de Paea sont ainsi des ruraux originaires des

(1) L'élaboration de comptes d'exploitation sommaires d'une entreprise de pêche au grand filet employant une équipe de 8 personnes et d'une entreprise de pêche au filet maillant employant 2 personnes pendant les six mois de la saison des ature montre que, pour assurer aux pêcheurs, en plus de leur prise en charge alimentaire, une rémunération égale au SMIG, la première doit effectuer une récolte de 7 tonnes et la seconde de 2 tonnes.

Gf. BLANCHET (G.), 1982. — « Les grands filets à ature de Tahiti », *op. cit.* : 57.

Iles-Sous-Le-Vent qui, employés comme manœuvres au moment de la réalisation des travaux d'infrastructure du CEP, se sont reconvertis dans une conjoncture moins favorable. Plusieurs des entreprises de pêche au grand filet récemment créées l'ont été par des fonctionnaires ou des membres de professions libérales qui ont employé des capitaux disponibles ou recouru à des opportunités de crédit pour fournir une situation à leurs enfants naturels ou adoptifs (faaamu). L'équipement de départ de jeunes pêcheurs au filet maillant est lui-même souvent financé par le père ou un membre salarié de la famille.

La pratique de la pêche aux ature facilite, en milieu urbain, l'intégration et l'adaptation de ruraux qui ont quitté leur village et paraît, en milieu rural, être un facteur d'évolution des comportements et de diffusion de techniques et de matériels nouveaux, même si l'exiguïté de l'île et le développement des moyens de communication estompent les différences entre rural et urbain au profit d'un mode de vie intermédiaire qui prend forme avec l'extension des frontières de l'agglomération.

Ses retombées ne sont pas toutes positives comme en témoignent une concurrence qu'aiguisent la multiplication des pêcheurs et leur tendance au suréquipement face à des champs de pêche limités et à des ressources qui s'amenuisent depuis plusieurs années. Le développement rapide de Papeete favorise une pêche individuelle qui s'harmonise avec l'évolution des mentalités et du mode de vie grâce à un matériel adapté à un usage personnel; mais cette mutation s'opère au détriment de la pêche traditionnelle au grand filet dont la rentabilité devient incertaine avec le renchérissement de sa mise en œuvre et la transformation de sa base sociale qui, de collective devient individuelle, de solidaire devient égotiste. Cette tendance est d'autant plus marquée que l'organisation coutumière de la pêche, battue en brèche, n'a pas encore débouché sur une réglementation adaptée à la situation présente et que les difficultés d'ajustement engendrées par un processus d'urbanisation accéléré sont à la source d'une pathologie sociale dont témoigne la fréquence des vols de nuit dans les embarcations (1) et dans les nasses de bambou (hapue) où les pêcheurs ont l'habitude de laisser leurs prises dans l'attente de leur écoulement.

#### UN AVENIR INCERTAIN

Caractérisée par un accroissement des moyens mis en œuvre et une diminution des captures, la pêche aux ature traverse un état de crise lié à l'emprise grandissante de l'agglomération et aux transformations qui l'accompagnent. S'y ajoutent la récession économique et la détérioration consécutive du marché de l'emploi et du niveau de vie qui entraînent un reflux vers les petites activités dont la remise à l'honneur officielle se double d'un développement problématique.

Cette situation est aggravée par une transformation des réalités et des mentalités plus rapide que les institutions et les comportements appelés à les traduire qui voient leur évolution freinée par des pesanteurs sociologiques de caractère bureaucratique ou politique ou dont la mise en œuvre n'est pas conforme aux objectifs affichés. Il en résulte des orientations apparemment contradictoires.

La réinterprétation et l'actualisation des anciens rapports sociaux que traduit le mouvement de professionnalisation de la pêche au grand filet voit ainsi son efficacité compromise par le développement d'une pêche individuelle dont les protagonistes sont souvent des amateurs.

Les équipes faisant fonctionner les grands filets tendent moins à s'organiser autour de critères de résidence et de parenté que sur la base de la compétence et, en sens inverse, le développement des filets maillants en milieu urbain se fait dans le cadre de la famille en ligne directe et dans un périmètre défini. En matière d'équipement, l'accroissement de la concurrence conjugué avec de moindres captures, au lieu d'inciter à la modération, peut conduire pour des raisons de prestige à des achats superflus qui vont de pair avec un faible taux d'utilisation du matériel (environ 50 % pour les grands filets de l'île).

Le même décalage se retrouve au niveau du produit qui, pour beaucoup, reste un élément courant d'une alimentation riche en poissons et qui, pour les citadins à faibles revenus, tend à devenir un luxe, le kilo de chinchards frais coûtant en moyenne deux fois plus cher que celui de conserve importé. La commercialisation continue de s'opérer sur la base du cours pratiqué sur le marché municipal alors que depuis 1980 le prix des ature n'est plus

(1) Contrairement à ce qui se passe dans les districts ruraux, dans l'agglomération filets maillants, pagaies et moteurs hors-bord ne peuvent plus être laissés de nuit à bord ou sur le rivage sans risque de vol.

taxé et qu'une fraction de plus en plus importante de leur vente échappe au circuit officiel pour s'effectuer le long des routes de manière fixe ou itinérante. Il arrive même que la politique dont bénéficient les pêcheurs aboutisse à des résultats différents de ceux poursuivis. Leur suréquipement (1) est favorisé par l'octroi libéral de prêts non assortis d'une assistance technique appropriée et leur endettement croissant comme la difficile situation financière des Sociétés de caution mutuelle qui les encadrent vont à l'encontre d'une véritable politique d'aide et risquent de les ancrer dans une position d'assisté.

Fruit d'une politique générale de revitalisation du milieu rural et d'encouragement des petites activités et non d'une analyse spécifique de la situation, les facilités de crédit ne profitent guère aux plus nécessiteux et, plutôt que de promouvoir de petits entrepreneurs ruraux, avantagent des citadins relativement aisés, souvent salariés, moins motivés et plus aptes à saisir les opportunités de crédit grâce à leur réseau de relations, à leur meilleure connaissance des démarches administratives à entreprendre et aux garanties qu'ils offrent pour le remboursement des prêts.

Pour ces raisons, il est malaisé de porter une appréciation sur la situation de la pêche aux ature dans le ressort de l'agglomération et sur son devenir dans l'état actuel des choses, comme il est difficile de dire si, en tant que petite production marchande, elle présente un caractère involutif ou évolutif. La politique de crédit mise en œuvre est à court terme un facteur d'emploi mais s'avère à la longue, faute de mesures d'accompagnement appropriées, un facteur de suréquipement et d'endettement. Comparé aux grands filets, le développement des filets maillants individuels se caractérise par une diminution du rapport capital/travail, une création d'emplois et un accroissement de la productivité du travail.

A l'inverse, bien que lui-même à la source d'emplois, l'encouragement des entreprises de pêche au grand filet entraîne une augmentation du rapport capital/travail et une moindre productivité du travail. Est-ce à dire que la pêche au filet maillant aurait un caractère évolutif et celle au grand filet un caractère involutif? La première, caractérisée par une absence de barrières à l'entrée, l'indépendance de travailleurs non salariés et un surplus hasardeux ne s'apparente-t-elle pas parfois à une activité résiduelle ou de subsistance? La seconde, avec une technologie plus poussée, des capitaux plus importants, une spécialisation des tâches et une division du travail entre patrons et pêcheurs ne peut-elle, avec une assistance technique appropriée, devenir une activité intermédiaire ou de transition?

C'est alors la pêche au filet maillant qui aurait un caractère involutif et la pêche au grand filet un caractère évolutif. A dire vrai, qu'elle se fasse d'une façon ou de l'autre, la capture des ature est difficile à cataloguer car elle couvre une variété de situations dont un des traits marquants est de s'inscrire dans un continuum entre les deux pôles de paupérisation et de concentration des richesses indissociables jusqu'ici du développement urbain.

Dans les limites de l'agglomération, elle peut être un moyen de subsistance utilisé par des personnes à faibles ressources et mal intégrées dans la ville comme un moyen de dégager un surplus pour celles qui ont réussi cette intégration. Du fait de son caractère saisonnier, elle se jumelle avec d'autres activités qu'il serait nécessaire de prendre en considération et, pour mesurer ses incidences, il faudrait l'envisager dans ses relations avec l'économie locale et mieux prendre en compte son environnement général.

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M.  
le 24 février 1984*

(1) Cette tendance se marque dans les entreprises de l'agglomération par une longueur moyenne des grands filets qui atteint désormais 900 mètres (400 mètres en 1962) et s'élève à 1.500 mètres pour les plus récents comme par l'achat concomitant de filets destinés à d'autres captures, 650 mètres en moyenne par entreprise.

Dans le même sens, les pêcheurs professionnels au filet maillant s'équipent de moteurs hors-bord, souvent pour arriver les premiers sur les champs de pêche, et disposent en moyenne de 700 mètres de filets dont 300 mètres pour les seuls ature dans 8 entreprises de Punaauia et de Paëa.

Cf. BLANCHET (G.), 1982. — Les grands filets à ature de Tahiti, *op. cit.* : 135.

## ANNEXES

## ANNEXE 1

*Évolution de la population de l'agglomération urbaine de Papeete (1956-1977)*

| Lieu \ Année  | 1956   | 1962   | 1967   | 1971 <sup>(1)</sup> | 1977    |
|---------------|--------|--------|--------|---------------------|---------|
| Mahina        | 1.038  | 1.084  | 1.694  | 3.201               | 6.524   |
| Arue          | 1.478  | 2.035  | 3.778  | 5.538               | 5.911   |
| Pirae         | 2.487  | 4.202  | 8.429  | 10.960              | 12.070  |
| Papeete       | 18.089 | 19.903 | 22.278 | 25.609              | 22.967  |
| Faaa          | 2.657  | 3.681  | 6.778  | 11.469              | 16.950  |
| Punaauia      | 1.719  | 2.424  | 3.448  | 5.245               | 7.740   |
| Paea          | 1.507  | 2.185  | 2.919  | 3.462               | 5.619   |
| Agglomération | 28.975 | 35.514 | 49.324 | 65.484              | 77.781  |
| Tahiti        | 38.140 | 45.430 | 61.519 | 79.494              | 95.604  |
| Iles du Vent  | 44.247 | 52.068 | 66.150 | 84.552              | 101.392 |
| Polynésie Fr. | 76.327 | 84.551 | 98.378 | 119.168             | 137.382 |

Source : recensements de 1956, 1962, 1971, 1977 et dénombrement administratif de 1967.

(1) Chaque district ou commune étant considéré isolément, le chiffre de la population de l'agglomération est légèrement surestimé.

## ANNEXE 2

*Rythme de progression de la population de l'agglomération urbaine de Papeete (1956-1977) en %*

| Lieu \ Période | 1962/1956 | 1967/1962 | 1971/1967 | 1977/1971 | 1977/1956 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Mahina         | 4         | 56        | 89        | 104       | 529       |
| Arue           | 38        | 86        | 47        | 7         | 300       |
| Pirae          | 69        | 101       | 30        | 10        | 385       |
| Papeete        | 10        | 12        | 15        | - 10      | 27        |
| Faaa           | 39        | 84        | 69        | 48        | 538       |
| Punaauia       | 41        | 42        | 52        | 48        | 350       |
| Paea           | 45        | 34        | 19        | 62        | 273       |
| Agglomération  | 23        | 39        | 33        | 19        | 168       |
| Tahiti         | 19        | 35        | 29        | 20        | 151       |
| Polynésie Fr.  | 11        | 16        | 21        | 15        | 80        |

Source : recensements de 1956, 1962, 1971, 1977 et dénombrement administratif de 1967.



ANNEXE 3

Évolution de la consommation de poissons à Tahiti

| Produit commercialisé                    | Année | Ventes (kilos) | Population (habitants) | Taux moyen (kilos par habitant) |
|--|-------|----------------|------------------------|---------------------------------|
| Ature                                    | 1956  | 113.369        | 38.140                 | 3                               |
|  | 1962  | 174.181        | 45.430                 | 3,8                             |
|  | 1967  | 104.198        | 61.519                 | 1,7                             |
|  | 1971  | 73.842 (1)     | 79.494                 | 0,9                             |
|  | 1977  | 82.942         | 95.604                 | 0,9                             |
| Poissons locaux                          | 1956  | 817.000 (2)    | 38.140                 | 21,4                            |
|  | 1962  | 1.321.231      | 45.430                 | 29,1                            |
|  | 1967  | 1.838.270      | 61.519                 | 29,9                            |
|  | 1971  | 1.953.479      | 79.494                 | 24,6                            |
|  | 1977  | 2.142.626      | 95.604                 | 22,4                            |
| Poissons locaux et Poissons importés (2) | 1956  | 1.200.000      | 38.140                 | 31,5                            |
|  | 1962  | 1.800.000      | 45.430                 | 39,6                            |
|  | 1967  | 2.755.000      | 61.519                 | 44,8                            |
|  | 1971  | 2.842.000      | 79.494                 | 35,7                            |
|  | 1977  | 2.800.000      | 95.604                 | 29,3                            |

(1) Ventes de 1972, celles de 1971 ayant été exceptionnellement faibles (3.673 kilos).

(2) Chiffres de ventes arrondis.

ANNEXE 4

État mensuel des ventes locales de chinchards (ature) sur les marchés de Papeete et de Pirae (kg) (1)

|           | 1955    | 1956    | 1957   | 1958   | 1959   | 1960    | 1961    | 1962    | 1963    | 1964    | 1965   | 1966    | 1967    | 1968    |
|-----------|---------|---------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|---------|---------|---------|
| Janvier   | 12.505  | 13.368  | 11.581 | 4.771  | 2.278  | 17.678  | 13.938  | 17.940  | 29.266  | 14.150  | 950    | 27.821  | 7.885   | 25.453  |
| Février   | 20.072  | 14.750  | 7.440  | 7.338  | 3.599  | 18.061  | 30.135  | 35.760  | 28.315  | 16.460  | 3.777  | 27.558  | 12.704  | 37.781  |
| Mars      | 18.106  | 16.922  | 6.133  | 22.950 | 5.312  | 26.213  | 19.647  | 42.533  | 41.692  | 30.230  | 9.933  | 17.754  | 48.777  | 56.628  |
| Avril     | 13.080  | 19.642  | 2.500  | 5.590  | 10.119 | 30.604  | 18.919  | 25.413  | 11.357  | 21.357  | 9.563  | 7.039   | 29.413  | 30.665  |
| Mai       | 16.357  | 16.631  | 4.309  | 3.601  | 8.116  | 20.696  | 20.703  | 13.618  | 16.267  | 20.570  | 28.042 | 12.390  | 3.768   | 28.863  |
| Juin      | 18.695  | 11.571  | 500    | 6.301  | 5.491  | 19.229  | 9.286   | 15.965  | 14.907  | 4.840   | 10.448 | 8.895   | 400     | 14.093  |
| Juillet   | 32.010  | 6.349   | -      | 1.020  | 462    | 23.730  | 14.023  | 1.365   | 6.733   | 112     | 2.045  | 2.385   | 398     | 569     |
| Août      | 12.149  | 390     | 900    | 550    | 600    | 10.891  | 3.989   | 3.185   | 1.126   | -       | -      | 4.293   | -       | 15      |
| Septembre | 2.389   | 542     | -      | -      | -      | 3.440   | 782     | 1.265   | -       | -       | -      | 610     | -       | -       |
| Octobre   | 2.983   | 1.420   | 300    | 203    | 470    | 980     | 1.890   | 615     | -       | -       | -      | 680     | -       | -       |
| Novembre  | 3.065   | 800     | 190    | 5.430  | 5.390  | 300     | 390     | 4.065   | -       | -       | -      | -       | 13      | 98      |
| Décembre  | 1.615   | 10.984  | 675    | 2.159  | 4.908  | 1.484   | 3.071   | 12.457  | 2.870   | 600     | 5.081  | 3.782   | 840     | 42.780  |
| Total     | 153.026 | 113.369 | 34.528 | 59.913 | 46.765 | 173.306 | 136.773 | 174.181 | 152.533 | 108.319 | 69.839 | 113.207 | 104.198 | 236.945 |

## ANNEXE 4 (suite)

|           | 1969    | 1970    | 1971  | 1972   | 1973   | 1974   | 1975   | 1976   | 1977   | 1978   | 1979   | 1980    |
|-----------|---------|---------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| Janvier   | 54.382  | 18.173  | 1.700 | 12.566 | 3.340  | 1.606  | 7.031  | 26.529 | 9.888  | 4.473  | -      | 853     |
| Février   | 22.550  | 25.377  | 156   | 8.027  | 12.003 | 720    | 8.455  | 21.435 | 9.974  | 15.296 | -      | 7.249   |
| Mars      | 24.833  | 26.220  | 62    | 21.988 | 31.196 | 5.816  | 8.977  | 17.305 | 13.077 | 33.051 | 76     | 42.738  |
| Avril     | 20.204  | 19.986  | 1.181 | 14.402 | 8.192  | 9.854  | 10.147 | 5.214  | 24.091 | 4.254  | 11.839 | 28.032  |
| Mai       | 11.090  | 29.461  | 557   | 14.278 | 2.520  | 11.469 | 3.310  | 7.542  | 18.810 | 1.362  | 16.644 | 40.533  |
| Juin      | 4.171   | 3.470   | 17    | 841    | 191    | 2.385  | 4.040  | 4.410  | 5.310  | -      | 6.682  | 34.350  |
| Juillet   | 1.438   | 591     | -     | -      | 137    | 140    | -      | 236    | 10     | -      | 750    | 3.155   |
| Août      | 104     | -       | -     | 800    | -      | -      | -      | -      | -      | -      | 20     | 210     |
| Septembre | -       | -       | -     | 540    | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -       |
| Octobre   | -       | -       | -     | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | -      | 10      |
| Novembre  | 1.225   | -       | -     | -      | -      | -      | -      | 100    | -      | -      | -      | 100     |
| Décembre  | 4.213   | 20      | -     | 400    | 20     | 1.123  | 50     | 9.790  | 1.782  | -      | 366    | 7.997   |
| TOTAL     | 144.210 | 123.298 | 3.673 | 73.842 | 57.599 | 33.113 | 42.010 | 92.561 | 82.942 | 58.436 | 36.377 | 165.227 |

Source : 1955-1962 = Rapport Domar.

(1) Le marché de Pirae fonctionne depuis 1969.

## ANNEXE 5

État mensuel des ventes locales de chinchards (ature) sur les marchés de Papeete et de Pirae (kg) — Caractéristiques générales des ature achetées au détail en 1981

| Date d'achat | Lieu (1) d'achat | Prix d'achat du paquet (FCP) | Poids du paquet (gr) | Nombre de poissons | Intervalles de taille (cm) |
|--------------|------------------|------------------------------|----------------------|--------------------|----------------------------|
| 19.3.81      | Taaone           | 500                          | 975                  | 14                 | -                          |
| 28.4.81      | Mahina           | 300                          | 905                  | 16                 | 15/17                      |
| 4.5.81       | Mahina           | 400                          | 950                  | 15                 | 16/18                      |
| 13.5.81      | Taaone           | 500 (2)                      | ( 905<br>( 1.005     | 15<br>17           | 15/17<br>16/17             |
| 19.5.81      | Papeete          | 500 (2)                      | ( 800<br>( 915       | 13<br>13           | 15/19<br>15/20             |
| 27.5.81      | Punaauia         | 500                          | 1.195                | 10                 | 17/21                      |

(1) Points de vente en bord de route à l'exception de Papeete.

(2) Prix de la filoché qui se compose de deux paquets de poissons enfilés de part et d'autre d'un même fil de pura